Références de perception	Catégories d'hébergement	TARIFS 2026	TAD	Taxe de séjour + part additionnelle départementale
TSF2	Meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €	0,25 €	2,75 €
TSF3	Meublés de tourisme 4 étoiles	1,20 €	0,12 €	1,32 €
TSF4	Meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
TSF5	Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,75 €	0,08 €	0,83 €
TSF6	Meublés de tourisme 1 étoile, Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'Hôtes Auberges collectives	0,60 €	0,06 €	0,66 €
TSF9	Campings 3 à 5 étoiles, PRL, Insolites Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans les aires de camping-cars, Parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
TSF10	Campings 1 et 2 étoiles, Campings non classés, Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €